

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 2 JUILLET 2019  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

19-94

**OBJET : Modification du tableau des effectifs de l'Etablissement Public Territorial ParisEst Marne&Bois.**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>51</b>
Représentés	<b>25</b>
Absents	<b>14</b>

Votants	<b>76</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>76</b>
Pour	<b>76</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CAEDDU, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Catherine CHETARD, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Jean-Jacques GRESSIER, Pierre GUILLARD, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Christel ROYER, Christine RYNINE, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI

**Représentés :**

Eric BENSOUSSAN représenté par Gilles PANNETIER, Sylvain BERRIOS représenté par Nicole CERCLEY, Adrien CAILLEREZ représenté par Jacqueline VISCARDI, Sabine CHABOT représentée par Nadia LECUYER, Brigitte CHAMBRE-MARTIN représentée par Sophie AMAR, Stéphane CHAULIEU représenté par Jean-Luc CAEDDU, Isabelle DALLEAU représentée par Vincent PINEL, Alain DEGRASSAT représenté par Jacques JP MARTIN, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Jean-Marc BRETON, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Hervé GICQUEL représenté par Benoît GAILHAC, Jean-Jacques GUIGNARD représenté par Christian FAUTRE, Delphine HERBERT représentée par Annie TRICOCHÉ, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Marie KENNEDY représentée par Chrysis CAPORAL, Gérard LAMBERT représenté par Sergine LEFIEF, Pierre LEBEAU représenté par Brigitte GAUVAIN, Charlotte LIBERT ALBANEL représentée par Dominique LE BIDEAU, Marie-Hélène MAGNE représentée par Sylvain DROUVILLE, Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON, Mary France PARRAIN représentée par Thierry BARNOYER, Germain ROESCH représenté par René GAILLARD, Igor SEMO représenté par Jean-Jacques PASTERNAK, Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN.

**Absents :** Christian CAMBON, Chantal CANALES, Nicolas CLODONG, Monique FACCHINI, Jean-Philippe GAUTRAIS, Sengul KARACA, Nassim LACHELACHE, Alain PAVIE, Régis PIO, Yoann RISPAL, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

CONSEIL DE TERRITOIRE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 2 JUILLET 2019

**OBJET :** Modification du tableau des effectifs de l'Etablissement Public Territorial ParisEst Marne&Bois

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984, notamment son article 34,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité ou Etablissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Etablissement,

CONSIDERANT qu'il appartient, ainsi au Conseil de Territoire de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT que l'actualisation du tableau des effectifs de l'EPT vise à tenir compte des évolutions de carrière des agents de l'EPT et des transferts de personnels des communes vers l'EPT, à savoir :

1. **Remplacement suite à un départ à la retraite :**

- Transformation d'un poste de rédacteur en poste d'adjoint administratif

2. **Transfert de personnels :**

- Sur la compétence « urbanisme et aménagement » en provenance de la commune de Nogent-sur-Marne : création nécessaire d'un poste d'ingénieur principal,
- Sur la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial » en provenance de la commune de Vincennes : création nécessaire d'un poste d'adjoint technique.

3. **Réussite à un concours :**

- Transformation de trois postes d'adjoints techniques en poste d'agent de maîtrise.

4. **Avancement de grade :**

- Transformation d'un poste d'ingénieur en poste d'ingénieur principal.
- Transformation d'un poste d'ingénieur en chef en poste d'ingénieur en chef hors classe

5. **Création d'un poste suite au transfert de la masse salariale de Maisons-Alfort pour un ambassadeur du tri :**

- 1 poste d'adjoint technique

6. **Transfert de personnel suite à la reprise de la collecte des déchets et assimilés sur la commune de Joinville-le-Pont :**

- 9 postes d'adjoints techniques

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20190702-D19-94-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

7. **Création de postes pour assurer la reprise de la collecte des déchets et assimilés sur la commune de Joinville-le-Pont :**
  - 20 postes d'adjoints techniques
8. **Création de poste à temps non complet (28 heures) pour les ateliers scolaires et périscolaire du musée intercommunal de Nogent-sur-Marne :**
  - 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :**

1. **Remplacement suite à un départ à la retraite :**
  - Transformation d'un poste de rédacteur en poste d'adjoint administratif
2. **Transfert de personnels :**
  - Sur la compétence « urbanisme et aménagement » en provenance de la commune de Nogent-sur-Marne : création nécessaire d'un poste d'ingénieur principal,
  - Sur la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial » en provenance de la commune de Vincennes : création nécessaire d'un poste d'adjoint technique.
3. **Réussite à un concours :**
  - Transformation d'un poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise.
4. **Avancement de grade :**
  - Transformation d'un poste d'ingénieur en poste d'ingénieur principal.
  - Transformation d'un poste d'ingénieur en chef en poste d'ingénieur en chef hors classe
5. **Création d'un poste suite au transfert de la masse salariale de Maisons-Alfort pour un ambassadeur du tri :**
  - 1 poste d'adjoint technique
6. **Transfert de personnel suite à la reprise de la collecte des déchets et assimilés sur la commune de Joinville-le-Pont :**
  - 9 postes d'adjoints techniques
7. **Création de postes pour assurer la reprise de la collecte des déchets et assimilés sur la commune de Joinville-le-Pont :**
  - 15 postes d'adjoints techniques
8. **Création de poste à temps non complet (28 heures) pour les ateliers scolaires et périscolaire du musée intercommunal de Nogent-sur-Marne :**
  - 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20190702-D19-94-DE Date de télétransmission : 04/07/2019 Date de réception préfecture : 04/07/2019
---

**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs de l'EPT ParisEstMarne&Bois ci annexé.

**ARTICLE 3 :**

**DIT** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget principal de l'EPT.

**ARTICLE 4 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



**Jacques JP MARTIN**

La présente délibération publiée le 09/07/2019  
est exécutoire à la date du 09/07/2019  
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du  
C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le 09/07/2019

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20190702-D19-94-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019